
Numériser la radio hertzienne en France : une gageure ?

Description

Inaugurant en 1991 le salon « Vive la Radio », le président Mitterrand s'arrête sur le stand de TDF où on lui présente le DAB (Digital Audio Broadcasting), la radio numérique. Les ingénieurs proclament : « *Le DAB, c'est la radio du futur* ». Impassible, le Président réplique : « *La radio du futur ? Eh bien moi, je vous le dis, un jour ce sera la radio du passé !* ». Plus de vingt ans après, la radio numérique hertzienne n'a pas été la radio du futur, tant elle a de mal à trouver sa place dans le présent.

La technologie a été mise au point à la fin des années 1980, dans les laboratoires français et allemands. Depuis, les évolutions ont été peu nombreuses : les ingénieurs coréens ont ajouté la possibilité de transmettre la vidéo (standard DMB) et la nouvelle norme de compression utilisée dans les baladeurs numériques, le MP3, a complété, sous le nom de DAB+, la famille des normes de la radio numérique hertzienne. Pendant les quinze premières années de son existence, la radio numérique hertzienne est restée un objet de démonstration. L'innovation ne pouvait pas passer au stade de l'exploitation, car il lui manquait alors deux éléments essentiels : une bande de fréquences adaptée et un cadre législatif approprié.

Une première portion du spectre, la bande L (vers 1,5 gigahertz) lui avait d'abord été réservée. Ce sont de hautes fréquences, à courte portée. Par conséquent, il faut multiplier les sites, et le coût des réseaux assurant une large couverture du territoire est élevé. Les organismes de radiodiffusion ne se sont jamais appropriés cette bande, et elle a été peu à peu grignotée par d'autres utilisateurs.

Une solution à la question des fréquences est apparue progressivement, au début des années 2000, grâce à la numérisation de la télévision hertzienne. La bande III (ou VHF) est la bande de développement historique de la télévision en noir et blanc puis, à partir de 1984, du déploiement du réseau de Canal+. Une conférence internationale, tenue à Genève en 2006, a planifié l'utilisation de cette bande. Deux formules sont possibles : soit un multiplex national de télévision numérique accompagné de deux multiplex de radio numérique, soit 6 multiplex nationaux de radio numérique. La France a retenu cette seconde option. La capacité de la bande III est suffisante pour accueillir plusieurs dizaines de radios nationales, régionales ou locales en chaque point du territoire. La portée des émetteurs dans cette bande est comparable à ceux de la FM. La bande III, planifiée pour la radio numérique hertzienne, est disponible depuis l'arrêt des émissions analogiques de Canal+, à la fin de l'année 2010.

Le cadre législatif de la radio numérique a été fixé en 2004, par une nouvelle loi modifiant celle de 1986 sur la communication audiovisuelle. Le dispositif définit les procédures que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) doit respecter pour attribuer les fréquences, en même temps qu'il articule ces nouveaux droits avec ceux des autorisations délivrées en FM. Il restait à fixer la norme de diffusion. Après de longs débats avec les opérateurs, le gouvernement opte en 2007 pour le DMB, car celui-ci permet de diversifier les services offerts. Les adversaires du DMB, comme les radios associatives, n'ont pas manqué néanmoins de faire remarquer que cette norme avait aussi l'avantage, appréciable pour les acteurs en place, de réduire le nombre de radios transportées par un multiplex par rapport à la norme DAB+, et donc de limiter la concurrence (le DAB+ a été adopté par d'autres pays européens, notamment l'Allemagne, voir [REM n°20, p.62](#)).

Le feuilleton de la RNT ne fait que commencer. Il est marqué par une suite de faux départs, d'atermoiements, de relances hésitantes, de nombreux rapports ministériels et parlementaires. L'appel à candidatures lancé par le CSA en 2009 n'aboutit qu'en 2013 à la délivrance des autorisations dans les seules villes de Paris, Marseille et Nice. Entre-temps, deux rapports, ceux de Marc Tessier (novembre 2009) et de David Kessler (mars 2011) ont mis en évidence le défaut majeur de l'entreprise : la RNT n'a pas de modèle économique autonome. Dans ce cas, il existe un remède simple : la subvention, en lançant par exemple le secteur public en clair, en augmentant les fonds publics destinés aux radios associatives, voire en apportant des aides globales. En 2012, l'heure est cependant plus à la subvention de grands programmes technologiques audiovisuels. Mais personne ne veut prendre la responsabilité de clarifier la fin de la RNT. Des chappatoires sont imaginées : créer un observatoire, déclarer un moratoire.

Au printemps 2012, saisi par un syndicat professionnel de radios indépendantes, le Conseil d'État contraint le CSA à mener à bien les appels à candidatures. Les principaux groupes de radios privées (Europe 1, NextradioTV, NRJ, RTL), réunis au sein d'une association, « le Bureau de la Radio », organisent alors une puissante campagne visant à démontrer que le projet RNT n'est ni viable ni nécessaire. Logiquement, les membres du Bureau de la Radio ne se portent pas candidats à l'appel et, en septembre 2012, le gouvernement annonce qu'il ne prêtera pas de fréquences pour le groupe public Radio France, notamment en raison des coûts excessifs de la numérisation. Sur 19 multiplex offerts, 14 parviennent enfin au bout de l'épreuve et une centaine de radios vont commencer à émettre le 20 juin 2014 à Paris, Nice et Marseille.

La question de la norme de diffusion n'est toujours pas tranchée. Car après une longue consultation, le gouvernement a finalement admis que le DAB+ pouvait également être utilisé par les radios et il publie le texte correspondant dans la foulée, en août 2013.

Chacune des radios devra choisir sa norme avant le début de l'exploitation. Aujourd'hui le processus de déploiement au-delà des trois premières villes est arrêté *de facto*. Aucun nouvel appel à candidatures n'est envisagé par le CSA.

La RNT se retrouve dans l'impasse à la suite de deux erreurs de raisonnement et d'une erreur d'appréciation.

La première erreur a été provoquée par les pièges de l'induction. Il est courant d'affirmer que la vague de numérisation des machines à communiquer est un phénomène universel, inéluctable et irréversible. Tous ces outils se numérisent les uns après les autres : le disque, la photo, la vidéo, le téléphone, la télévision, le cinéma... La radio, tôt ou tard, passera au numérique. Dans les faits, la numérisation intégrale n'est pas aussi inéluctable qu'on le croit.

Seuls deux moteurs peuvent entraîner la numérisation d'un média : la productivité et le bénéfice pour le consommateur.

La productivité est souvent présentée comme intrinsèque au numérique : un service équivalent, le numérique coûte moins cher et économise des ressources rares. Cependant, la productivité de la numérisation est différente selon les machines. Pour la diffusion de la télévision hertzienne par exemple, le gain effectif est de l'ordre de 1 à 10, tant en coût qu'en intensité d'occupation du spectre des fréquences. En l'occurrence, la radio numérique hertzienne procure un gain significativement inférieur, de 1 à 2 environ, trop faible pour déclencher à lui seul le passage de la radio hertzienne au numérique.

Le second moteur manque aussi de puissance. Depuis des lustres, la question des avantages de la radio numérique pour l'auditeur est retournée dans tous les sens, sans trouver de réponse convaincante. Le saut qualitatif sonore entre la FM et le numérique est théoriquement démontré. Il n'est pas suffisamment significatif en situation réelle d'écoute. La multiplication du nombre de programmes disponibles n'est pas très attrayante sur le marché français où l'offre est déjà abondante et diversifiée. L'adjonction au programme sonore d'informations complémentaires (messages textes, images fixes, voire courtes vidéos) est une potentialité technique qui n'a pas encore fait la preuve de son intérêt en termes d'usage. Plusieurs des facilités traditionnelles du numérique ont été également envisagées : stockage d'émissions, rattrapage de l'écoute d'un programme dont on a manqué le début, radio à la demande. Rien de déterminant n'émerge de cet inventaire.

La seule voie de numérisation réellement exploitable est celle de la réduction de la fracture radiophonique.

En effet la réception de la radio est très inégale en France. Si les Franciliens ont accès à plus de 50 programmes, les zones rurales ne reçoivent bien souvent que les trois programmes « historiques » de Radio France. Le nombre moyen de radios reçues par un auditeur français est d'une vingtaine et un tiers des Français capte moins de 10 programmes. La promesse de la radio numérique en France pourrait donc être simple et claire : une cinquantaine de radios, nationales, régionales, locales et associatives disponibles en chaque point du territoire. La bande FM ne permettra jamais d'atteindre cet objectif autrement qu'à la marge, car elle est très proche de la saturation.

Un scénario optimiste de numérisation de la diffusion pourrait peut-être y parvenir. Mais la deuxième erreur de raisonnement va l'empêcher. La RNT, comme son acronyme le dit si évidemment, veut copier la TNT. Après l'induction dangereuse survient l'analogie trompeuse. En télévision, le numérique a remplacé l'analogique en six années. Pour ses promoteurs, la RNT devrait aussi remplacer rapidement la FM. Hélas, c'est une illusion. Plusieurs des facteurs ayant favorisé le passage rapide de la télévision hertzienne au tout numérique sont absents en radio.

Pour réussir cette transformation, il faudrait avoir procédé à la numérisation des 150 millions de récepteurs détenus en France. Or, le taux de renouvellement du parc est faible et le système de l'adaptateur bon marché, qui a permis la numérisation rapide des anciens téléviseurs, n'est pas applicable à la radio. Les deux grands attraits de la TNT, trois fois plus de programmes gratuits et l'écran plat, ont fait passer les ventes annuelles de téléviseurs de 4 à 8 millions d'unités. Ils n'ont pas leur équivalent en radio.

De plus, le transfert au profit des opérateurs de télécommunications, des fameuses « fréquences en or » libérées par l'arrêt de la télévision analogique, a fait de l'arrêt de l'analogique une grande cause nationale. Rien de tel en radio : personne ne convoite les fréquences de la bande FM qui seraient rendues disponibles par l'arrêt des diffusions radio en analogique. Il n'y aura pas de mobilisation générale pour le passage au numérique de la radio hertzienne.

La double diffusion en analogique et en numérique durera par conséquent très longtemps. Pour s'en convaincre, il suffit de tourner son regard vers la Grande-Bretagne. Lancé par la BBC en 1995, le DAB est très lentement déployé pour apporter aujourd'hui une offre diversifiée qui couvre assez largement le territoire. Selon le dernier rapport de l'OFCOM, le parc de récepteurs est numérisé à 40 % et 30 % de l'écoute de la radio passent par des supports numériques (principalement le DAB). Aucune date n'est fixée pour l'arrêt de la FM, mais l'OFCOM avait indiqué que la décision pourrait intervenir quand 50 % de l'écoute serait numérique et quand les couvertures DAB seraient équivalentes à celles de la FM. Initialement espérée pour 2015, cette interruption n'est pas envisagée aujourd'hui avant 2018-2020 au plus tôt, soit plus de vingt ans après le lancement.

Une aussi longue période de duplication des réseaux est insupportable pour l'économie du

secteur de la radio privée en France. Ses ressources sont de l'ordre de 800 millions d'euros par an. C'est au moins un dixième de cette ressource que ces radios devraient dépenser pendant de nombreuses années pour diffuser en numérique, sans qu'elles puissent compenser ces coûts par des recettes équivalentes.

Malgré ces conditions défavorables, le CSA s'est efforcé de convaincre les groupes privés de tenter l'aventure, escomptant que la force de la loi et l'influence du régulateur suffiraient pour faire coller le projet. C'est là que réside la troisième erreur, une erreur d'appréciation. Le CSA n'a pas cherché à créer les conditions rendant l'exercice plus attrayant pour ces groupes. Il a renoncé à lancer des appels à candidatures nationaux et s'en est tenu à des appels locaux. La qualité des fréquences numériques serait ainsi identique à celle de la FM, un long parcours de procédures, ô ville par ville, une radio à vocation nationale doit venir concourir, sans garantie du résultat. Pourtant, la bande III étant entièrement libre et suffisamment large pour accueillir toutes les radios existantes, rien, techniquement, n'interdisait de délivrer des autorisations à caractère national, pour les 25 radios de catégories E et D.

Contre une RNT affaiblie par ces trois erreurs, le Bureau de la Radio a lancé un dernier et incontestable argument : la radio est déjà numérique.

La numérisation de la radio est en effet engagée depuis de nombreuses années. La production, l'enregistrement la transmission et l'archivage des contenus sonores sont entièrement numériques. La distribution des contenus sonores est numérique sur tous les supports numériques : satellites de diffusion, réseaux câblés, internet.

La webradio existe pour la réception fixe et pour la réception portable ou nomade. Elle deviendra généralisée lorsque les accès mobiles à l'internet très haut débit (4G) seront disponibles partout. Ce développement est notamment rendu possible par l'utilisation des fréquences libérées par la télévision. Ainsi, par une surprenante facette de l'histoire des techniques, c'est la numérisation de la diffusion de la télévision qui rendrait inutile la numérisation de la radio hertzienne. Si aujourd'hui, la part d'écoute de la radio sur des terminaux numériques ne représente que 10 % de l'écoute totale, elle augmentera au fur et à mesure du développement des réseaux et des parcs, et de l'accroissement des *digital natives*. Cette solution existe et rien ne peut empêcher sa mise en œuvre. Elle pourrait aboutir à priver progressivement les auditeurs de radio de la maîtrise de leur

distribution directe au public. Or, à plusieurs reprises, des auditeurs ont affirmé leur attachement aux principes qui fondent l'écoute de la radio : universalité, gratuité, anonymat. Seul le mode « radiodiffusé » peut, selon eux, en garantir totalement le respect.

Malgré les apparences, la question de la radio numérique ne se pose pas aux pouvoirs publics sous la forme d'un dilemme entre l'hertzien et l'internet. Via les réseaux mobiles, la distribution de la radio, et plus largement des contenus sonores, se développe à l'initiative des acteurs économiques, sans que les pouvoirs publics aient à l'autoriser. Ce n'est évidemment pas le

cas pour la numérisation de la radio hertzienne, qui nécessite une action directe du régulateur et du gouvernement. Ils devront donc prendre une orientation.

Les pouvoirs publics sont apparemment placés devant une alternative : soit relancer la RNT, soit abandonner le projet.

La relance du processus RNT, que certaines radios appellent de leurs vœux, est impossible. Ni le gouvernement ni les grands groupes privés ne changeront de position et le président du CSA, souvent critique à l'égard du projet, ne prendra certainement pas ce risque. D'ailleurs, l'arrêt de la FM, clé de la logique de la RNT, est évidemment inenvisageable depuis le renoncement des radios rassemblant la majeure partie de l'audience. Enfin, les dispositions légales récemment votées permettent au CSA de « geler » les fréquences, même s'il y a des demandes ; lorsqu'il estime que la viabilité économique de leur utilisation n'est pas établie.

Renoncer à la numérisation de la diffusion hertzienne de la radio en France est possible. C'est le choix que la Finlande a fait. Mais il sera définitif. Les autorisations délivrées à Paris, Nice, Marseille, ainsi que les diffusions « temporaires » de Nantes et de Lyon, resteraient donc des expérimentations sans lendemain. Ce ne serait pas la première fois dans l'histoire audiovisuelle qu'une technologie « prometteuse » disparaît plus ou moins discrètement du paysage (comme les satellites lourds, les réseaux câblés 1G, le D2 Mac et, plus récemment, la télévision mobile personnelle).

Une autre issue est-elle possible ? Pour bâtir une voie réaliste de numérisation de la radio hertzienne, il faut d'abord changer de paradigme. La RNT est construite sur l'idée du remplacement de la FM. Pour donner une dernière chance à la numérisation de la radio hertzienne, il faut faire du numérique non pas le remplaçant, mais le complément de la FM. Des pistes en ce sens ont été ouvertes lors de l'appel à candidatures lancé par le CSA pour attribuer la bande L résiduelle. L'appel s'adressait à des distributeurs, c'est-à-dire à des assembleurs de radios, selon l'une des modalités d'attribution des fréquences prévues par la loi (article 29-1 de la loi de 1986 modifiée). Deux candidats s'étaient présentés.

Le choix du CSA, annoncé fin 2012, s'est porté sur le projet d'Onde Numérique, qui proposera un bouquet d'une soixantaine de radios payantes, sans publicité, distribué par satellite, repris par des sites terrestres et financé par un abonnement mensuel. Onde Numérique utilisera un récepteur propriétaire, fonctionnant selon une norme différente de celle utilisée pour la bande III. Le projet s'inspire du bouquet américain Sirius-XM qui compte plus de dix millions d'abonnés aux Etats-Unis et au Canada. L'objectif des promoteurs du projet est de convaincre deux à trois millions de Français de s'abonner à leur offre. Il s'agit de créer un nouveau marché et non pas, proprement parler, de numériser la radio hertzienne.

L'autre projet était porté par Médiamobile, société filiale de TDF, dans laquelle Vinci et

Renault détiennent des participations. Elle collecte, édite et distribue des services d'informations sur le trafic routier, reçues par les systèmes de navigation dont beaucoup d'automobiles sont équipés. Son modèle économique est particulièrement original : elle perçoit une contribution unique, prélevée sur le prix de l'option « navigation » vendue aux acheteurs par les constructeurs automobiles. Il ne s'agit pas d'un abonnement, mais d'un prix de service intégré dans celui du terminal. Médiamobile proposait d'appliquer ce modèle à l'équipement des véhicules en récepteurs de radio numérique hertzienne. L'offre de contenus était constituée par les principales radios existantes, diffusées gratuitement, pour une réception en mobilité dans les véhicules.

Les caractéristiques du projet Médiamobile en bande L peuvent être transposées en bande III, pour dessiner un scénario possible de numérisation de la radio hertzienne. Pour compléter la FM, on visera la réception mobile (l'écoute en véhicule représente un tiers de l'écoute totale et la continuité de réception des radios nationales est loin d'être assurée sur les grands axes), et on ajoutera la réception à l'intérieur des logements, dans les villes où l'offre FM est réduite. On adoptera le mode « distributeur ». Le distributeur, titulaire des fréquences sur le plan national, peut déployer le réseau rapidement et organiser un écosystème vertueux autour du projet. On reportera une partie du financement sur l'auditeur pour allouer la facture des radios, selon le modèle « Médiamobile ». On composera un bouquet comportant des radios nationales ayant déjà une audience significative et des radios régionales populaires dans leur territoire.

Cette solution peut être mise en œuvre, si le CSA lui ouvre la porte. Le régulateur le fera s'il est convaincu par la pertinence du modèle et si suffisamment de radios le lui demandent. Car c'est le secteur de la radio lui-même qui doit dessiner son avenir. Sans radio numérique hertzienne, l'internet fixe et mobile se développera et l'écoute en FM déclinera lentement. Avec la radio numérique hertzienne en complément de la FM, la radio pourrait espérer freiner l'essor de l'écoute via les opérateurs internet et, par conséquent, préserver plus sérieusement un système contrôlé, où la concurrence est encadrée et où les positions établies peuvent mieux être tenues. La différence entre ces deux scénarios est ténue et le choix est difficile. Seule une solution de numérisation qui passerait peu sur leurs comptes d'exploitation a quelque chance d'être accueillie favorablement par le secteur. C'est aussi la vertu du modèle « Médiamobile », car il permet de limiter considérablement le montant des coûts de diffusion. Pour Radio France par exemple, le prix d'accès de tous ses programmes au réseau mobile serait de l'ordre de 1 million d'euros. À ce niveau, la tutelle n'aurait plus vraiment d'argument budgétaire à opposer à la volonté de l'entreprise publique, si celle-ci souhaitait participer à un tel projet.

Olivier Schrameck, président du CSA, a promis d'adresser au Parlement, début 2014, un rapport sur la situation du projet. C'est par conséquent au cours des prochains mois que le sort de la radio numérique hertzienne sera scellé. Ou bien elle trouvera une voie pour s'insérer dans le paysage actuel de la FM en le complétant, ou bien, ayant raté son rendez-vous avec le Président, elle restera pour toujours, la radio du futur.

Categorie

1. Articles & chroniques

date créée

3 juin 2014

Auteur

philippelevrier